



Charte de végétalisation de l'espace public mézois

Madame, Monsieur,

Vous êtes volontaire pour la création d'un jardin de rue et nous vous en remercions. Cette charte vise à garantir la réussite de ce fleurissement et l'embellissement de notre commune.

En acceptant cette charte, vous vous engagez à :

- Jardiner dans le respect de l'environnement
- Choisir des végétaux adaptés à l'environnement
- Entretenir le dispositif de végétalisation et à en garantir les meilleures conditions de propreté

Encourager une démarche participative visant à végétaliser le domaine public

La Ville de Mèze souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des associations, des conseils de quartiers pour :

- favoriser la nature et la biodiversité en ville
- participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie
- créer des corridors écologiques et renforcer les trames vertes
- changer le regard sur la ville
- créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins
- créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux

Une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public, intitulée « **permis de végétaliser** » sera accordée par la Ville de Mèze à toute personne qui s'engage à titre individuel ou collectif à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un des trois types de dispositif de végétalisation autorisés : planter en pied de façade, fleurir les pieds des arbres, installer des jardinières dans les zones autorisées.

Le permis de végétaliser est accordé par la Ville de Mèze à l'issue d'une étude de faisabilité de la demande réalisée par le service technique et des Espaces verts de la Ville. Cette étude n'excédera pas un mois. Le signataire de la présente charte pourra, s'il le souhaite, disposer d'une expertise technique et d'un accompagnement méthodologique pour l'aider et mettre en œuvre son projet. Des conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement et des éco-aménagements adaptés à notre commune pourront lui être proposés par le service Espaces verts.

La percée du sol et l'installation du support (fils tendus) pour les plantations en pied de façade seront réalisées par les services techniques de la Ville.

Le signataire de la présente charte s'engage à soigner l'intégration dans le site de son dispositif de végétalisation ainsi que son esthétique (choix des mobiliers, des matériaux, modèles de jardinières - métalliques verte).

Respecter l'environnement et préserver les ressources

Le signataire de la présente charte s'engage à désherber les sols manuellement et à recourir à des méthodes de jardinages « écologiques ». L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux est strictement interdite. Seule la fumure organique est autorisée (compost ménager ou terreau par exemple).

L'arrosage doit être raisonné pour éviter le gaspillage des ressources en eau et le paillage est fortement recommandé. La fréquence des arrosages est adaptée aux saisons ainsi qu'au choix des plantes.

Les arrosages qui suivent la plantation sont essentiels et garantissent une implantation réussie des végétaux.

En été, les arrosages doivent être plus fréquents et le titulaire du permis de végétaliser devra se rapprocher de ses voisins pour organiser la régularité des arrosages tôt le matin et tard le soir.

Choisir des végétaux et mellifères adaptés

Le signataire de la présente charte s'engage à choisir des végétaux parmi la liste des végétaux conseillés disponible sur le site de la Ville de Mèze et annexée à la charte de végétalisation. Ce sont des variétés résistantes, adaptées à notre climat méditerranéen et mellifères. Cette liste précise également les végétaux à proscrire (plantes urticantes, invasives, etc.).

Si les végétaux souhaités par le signataire ne figurent sur aucune liste, un conseil pourra être demandé auprès du service espace vert de la Ville.

Assurer l'entretien, la propreté et la sécurité

Le signataire de la présente charte s'engage à assurer :

- l'entretien horticole du dispositif de végétalisation (soins des végétaux et renouvellement si nécessaire). Cet entretien veillera notamment à limiter l'emprise des végétaux sur le trottoir afin de ne pas gêner le passage et à arroser la végétation autant que nécessaire ;
- la propreté du dispositif de végétalisation (élimination régulière des déchets d'entretien ou abandonnés par des tiers) comme des trottoirs (ramassage des feuilles et déchets issus des plantations).

Il garantira également :

- l'intégrité du dispositif de végétalisation ;
- le passage et la sécurité des piétons ainsi que l'accessibilité de l'espace public ; il convient que l'installation respecte le cheminement naturel des piétons. Sauf cas particulier, précisé par le permis de végétaliser, la largeur minimale de passage à respecter est de 1,60 m ;
- la préservation des ouvrages et du mobilier urbain ;
- la préservation des arbres.

Le signataire de la présente charte veillera à prendre toutes les précautions nécessaires à la préservation des arbres présents à proximité. Toute opération d'abattage et d'élagage d'arbres ne peut être effectuée que par les services de la Ville de Mèze.

Il ne devra résulter de l'activité aucune gêne pour la circulation ni pour l'accès aux propriétés riveraines.

Rappel des contraintes réglementaires

Planter en pied de façade	Fleurir les pieds des arbres	Installer des jardinières au sol
Autorisé en coeur de ville. La percée devra être éloignée d'au moins 50 cm des réseaux. Elle sera réalisée par les services techniques de la Ville.	Autorisé sur toute la commune Aucun support ou grille ne peut être attachée à l'arbre. Respecter une distance de 20 cm du tronc et un enfouissement maxi de 20 cm. Impossibilité de planter des plantes grimpantes.	Autorisé place Méril Pujade, place Monseigneur Hiral, impasse Creissac, place de l'Ancien Hospice, chemin du Ceinturon, impasse Jean Moulin La jardinière sera métallique et de couleur verte. L'aménagement ne devra pas entraver la circulation des piétons et en particulier des personnes à mobilité réduite, ni gêner l'accès aux réseaux.

Partager son expérience et valoriser son initiative

Une signalétique adaptée sera apposée par le signataire sur les dispositifs de végétalisation.
Un modèle de signalétique sera remis lors de l'attribution du « **permis de végétaliser** » et sera disponible en téléchargement au format PDF sur le site internet de la ville.
La date d'obtention et le numéro du permis de végétaliser devront y figurer

Le signataire autorise le service communication de la ville à faire des photos du dispositif de micro fleurissement et à les publier dans les différents outils de communication de la ville afin de présenter son installation et valoriser son initiative.
Une rubrique dédiée sur le site de la Ville lui permettra de s'informer sur la végétalisation à Mèze.

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des critères à respecter et je m'engage à retourner le formulaire de demande, la charte de végétalisation signés ainsi que l'autorisation du propriétaire ou de la co propriété le cas échéant pour la mise en place d'un micro fleurissement.
J'ai pris connaissance que la ville ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'éventuelle remontée d'humidité à travers les murs, d'infiltration d'eau en sous-sol ou tout autre dégât pouvant provenir de la création d'un point de micro-fleurissement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Etablit en deux exemplaires

Nom du signataire

A Mèze le

Lu et approuvé

Renseignements

Service techniques - Services des espaces verts :
Mairie annexe II - rue de la cave coopérative
Tél : 04 67 51 89 00
Site ville : www.ville-meze.fr
Mail : permisdevegetaliser@ville-meze.fr



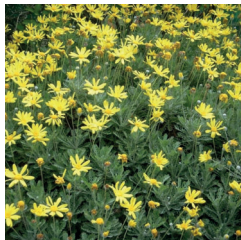


Liste des végétaux recommandés



Phyla****
Phyla nodiflora
var canescens

Pied d'arbres



Marguerites des savanes***
Euryops pectinatus

Pied d'arbres
Jardinière



Lavandes****
Lavandula dentata

Pied d'arbres
Jardinière



Sauge de Jerusalem***
Phlomis cythera/
fruticosa

Pied d'arbres
Jardinière



Ballotte**
Ballota hisuta/
acetabulosa

Pied d'arbres
Jardinière



Pavot américain***
Eschscholzia californica

Pied d'arbres
Jardinière



Euphorbes**
Euphorbia rigida/
myrsinites/
cyparissias
Sève urticante
Pied d'arbres
Jardinière



Tulbagia****
Tulbaghia violacea

Pied d'arbres
Jardinière



Sauge d'afghanistan****
Perovskia blue spire

Pied d'arbres
Jardinière



Sauge de graham

Salvia microphylla



Achillée**
Achillea filipendula

Pied d'arbres
Jardinière



Agapanthe****
Agapanthus praecox

Pied d'arbres



Cistes****
Cistus pauranthus
'Nathacha' / florentinus
'Tramontane' /
salviifolius 'Bonifacio'

Pied d'arbres
Jardinière



Immortelle***
Helichrysum
italicum/ miel curry

Pied d'arbres
Jardinière



Iris**

Pied d'arbres
Jardinière



Lantana****
Lantana camara

Pied d'arbres
Jardinière



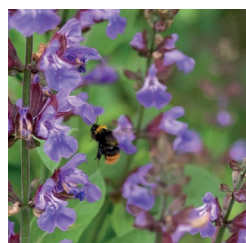
Santoline**
Santolina insularis/
edward bowles

Pied d'arbres
Jardinière



Bulbine jaune****
Bulbine frutescens
hallmarck

Pied d'arbres
Jardinière



Sauge***
Salvia officinalis/
royalbumble/
château cathare

Pied d'arbres
Jardinière



Thymus**

Pied d'arbres
Jardinière



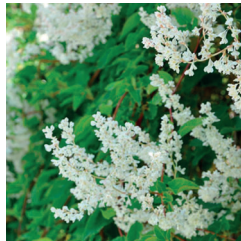
Romarins et Romarin rampant****

Pied d'arbres
Jardinière



Dentelle du Cap****
Plumbago ocapensis

Façade/Pied d'arbres



Renoué grimpante****
Polygonum aubertii

Façade/Pied d'arbres



Rosier grimpant sans épine****
Rosa banksiae
 'luea'/'alba plena'

Façade/Pied d'arbres



Aptenia cordifolia**

Pied d'arbres
Jardinière



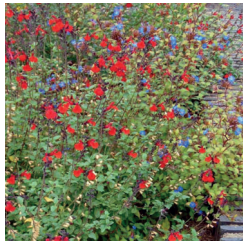
Armoise**
Artemisia ludoviciana
 'Silver Queen'/lanata

Pied d'arbres



Astérolide maritime***
Asteriscus maritimus

Pied d'arbres
Jardinière



Dentelaire de Chine**
Ceratostigma plumbaginoides

Pied d'arbres



Coronille**
Coronilla glauca

Pied d'arbres



Pourpier*
Delosperma lineare

Pied d'arbres
Jardinière



Sariette**
Satureja thymbra/montana

Pied d'arbres
Jardinière



Sedum**

Pied d'arbres
Jardinière



Solanum grimpant**
Solanum jasminoides

Pied d'arbres
Jardinière



Cheveux d'ange*
Stipa tenuifolia

Pied d'arbres
Jardinière



Herbe à égouvillon**
Penisetum rubrum/macroum

Pied d'arbres
Jardinière



La germandrée**
Treucium ourzazat/fruticans

Pied d'arbres
Jardinière



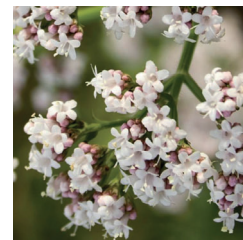
Jacobine*
Dicliptera suberecta

Pied d'arbres
Jardinière



Bignone****
Campsi grandiflora/radicans

Façade
Pied d'arbres



Valériane*
Centranthus ruber

Pied d'arbres
Jardinière



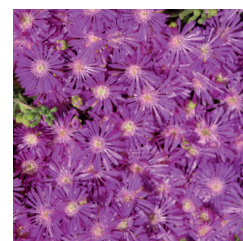
Liseron de Turquie***
Convolvulus cneorum

Pied d'arbres
Jardinière



Bougainvillée**
Bougainvillaea glabra

Façade/Pied d'arbres



Grain de riz***
Drosanthemum hispidum

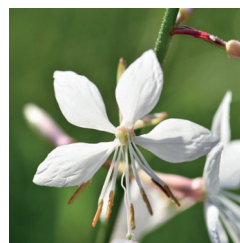
Pied d'arbres
Jardinière



Marguerite du Cap***
Felicia amellois
 'Read's Blue'
 Pied d'arbres/
 jardinière



Fétuque bleue**
Festuca glauca
 Pied d'arbres/
 jardinière



Gaura***
Gaura lindheimeri
 Pied d'arbres/
 jardinière



Geranium vivace**
Geranium sanguineum/
macrorhizum/
 'Rambling robin'
 Pied d'arbres
 Jardinière



Hébé***
Helleborus foetidus
 Pied d'arbres
 Jardinière
 Plante d'ombre



Jasmin**
Jasminus
grandiflorum/
mesnyi/officinale
 Façade/
 Pied d'arbres



Lavande des mers**
Limoniastrum
monopetalum
 'carnaval'
 Pied d'arbres



Scabieuse de Crète****
Lomelosia cretica
 Pied d'arbres
 Jardinière



Jasmin du Chili**
Mandevilla laxa
 Façade
 Pied d'arbres



Myrthe naine**
Myrtus communis
subsp. tarentina
 'Granada'
 Jardinière



Menthe es chats**
Nepeta racemosa/
x faassenii 'Six Hills
Giant'
 Jardinière



Origan**
Origanum
laevigatum/
vulgare
 Pied d'arbres
 Jardinière



Marguerite d'Afrique**
Osteospermum
caulescens
 Pied d'arbres
 Jardinière

* niveau de recommandation pour la plantation